



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 août 2020 à 19 h, à huis clos, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Étaient absentes à la séance :

Madame la conseillère : Lucie Tremblay

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

20-08-177

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

20-08-178

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

20-08-179

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES
PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 10 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2020 ainsi que celui de la séance ordinaire du 21 juillet 2020, avec la modification suivante liée à la résolution 20-07-154 ayant pour objet une demande d'aide financière à Desjardins dans le cadre du Fonds Grand Mouvement :

- Montant du projet : 453 475 \$;
- Montant de la demande : 150 000 \$
- Montant assumé par la Ville de Chapais: 90 785 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES
CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR
ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES
CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

20-08-180

8.1
RÉSOLUTION - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 19-03-70

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée dans la résolution 19-03-70, autorisant la signature d'une demande de certificat d'autorisation au MELCC et au MFFP dans le cadre du projet de démantèlement et de reconstruction du secteur Est du sentier Campbell, n'est plus à l'emploi de la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais abroge la résolution 19-03-70.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

20-08-181

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

8.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC ET AU MFFP DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉMANTÈLEMENT ET DE RECONSTRUCTION DU SECTEUR EST DU SENTIER CAMPBELL

CONSIDÉRANT QUE le projet de démantèlement et de reconstruction du secteur Est du sentier Campbell;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi qu'une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal, autorise Mme Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à préparer, signer et présenter, pour et au nom de la Ville de Chapais, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi qu'une demande de certificat au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* pour le projet de démantèlement et de reconstruction du secteur Est du sentier Campbell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

RÉSOLUTION - ACCEPTATION DES BUDGETS RÉVISÉS 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (OMHCC) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau en 2017;

CONSIDÉRANT QUE chacun des offices municipaux est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget modifié en date du 31 juillet 2020 avec une augmentation de dépenses de 2 283 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déjà approuvé une somme de 5 820 \$ représentant 100% de la participation financière pour l'année 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget révisé en date du 31 juillet 2020 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMHCC), approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), prévoyant des revenus de l'ordre de 69 189 \$ et des dépenses de l'ordre de 134 340 \$ pour un déficit prévu

20-08-182



No de résolution
ou annotation

20-08-183

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

de 65 151 \$. La participation financière de la Ville de Chapais passera de 5 820 \$ à 6 515 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le fonds d'administration générale, soit poste budgétaire numéro 02-520-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU - CHAPAIS (OMHCC)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 18-01-07, le Conseil nommait madame Lucie Tremblay, conseillère, à titre de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau - Chapais (OMHCC);

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais nomme madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à titre de représentante de la Ville afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau - Chapais (OMHCC), en remplacement de madame Lucie Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

RÉSOLUTION — DEMANDE DE CONSULTATION POUR LA REDÉFINITION DES COMPÉTENCES, DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES (GREIBJ)

CONSIDÉRANT la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*, adoptée et sanctionnée en juin 2013 et visant la mise en œuvre de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James* entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec et l'entrée en fonction du GREIBJ le 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE lors de la négociation de la première mouture du GREIBJ entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nation Crie, aucun Jamésien n'a été impliqué dans les discussions;

CONSIDÉRANT QUE les négociations portant sur le GREIBJ 2.0 seraient en cours ou sur le point de débiter;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de la participation des Jamésiens, notamment d'un représentant des Chapaisiens, est primordiale dans un contexte d'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux locaux et régionaux par rapport à l'existence du GREIBJ pour l'ensemble des communautés cries et jamésiennes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire être impliquée dans cette démarche et avoir l'occasion de formuler ses enjeux locaux et régionaux liés au GREIBJ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

20-08-184



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais demande formellement au gouvernement du Québec d'être impliquée et consultée dans le cadre des démarches visant la mise en place du GREIBJ 2.0;

QUE les communautés jamésiennes, parties prenantes du développement régional, le soient également;

QUE les différentes communautés soient rencontrées afin de connaître les enjeux et problématiques les touchant par rapport à l'existence du GREIBJ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- Mme Andrée Laforest, ministre responsable du MAMH;
- M. Pierre Dufour, ministre responsable de la région du Nord-du-Québec;
- M. Denis Lamothe, député d'Ungava;
- M. Abel Bosum, grand chef du Grand conseil des Cris;
- M. Abel Bosum, président du GREIBJ
- M. René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James
- Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;
- M. René Dubé, maire de Matagami;
- M. Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon;
- M. Daniel Bellerose, président de Radisson;
- M. André Elliott, président de Villebois;
- M. Nelson Tremblay, président de Valcanton;
- Mme Marie-José Thomas, secrétaire générale associée du secrétariat aux Affaires Autochtones;
- M. Philippe Boivin, directeur régional du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

RÉSOLUTION – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE FORAGES ET L'AMÉNAGEMENT DE PUIITS D'OBSERVATION DE L'ANCIEN SITE DE DÉPÔT DE NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire octroyer un mandat pour la réalisation de forages et l'aménagement de puits d'observation de l'ancien site de dépôt de neiges usées ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation (AO-2020-11) a été lancé le 17 juillet 2020 à deux (2) entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du greffe jusqu'au 13 août 2020 à 11 h 00;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) seule soumission de l'entreprise Succession Forage George Downing Ltée au montant de 12 425,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais octroi le contrat à Succession Forage George Downing Ltée, au montant de 12 425,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-629-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

20-08-186

9.2

**RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU CONTRAT
INFORMATIQUE AVEC INFOCONSULT**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-08-206, la Ville de Chapais a signé une entente de service avec Infoconsult;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est satisfaite des services rendus par l'entreprise en raison de la qualité du travail;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est basée à Chapais et est en mesure d'offrir un service rapide et personnalisé;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Infoconsult ayant pour objet la gestion des services informatiques, du réseau téléphonique, du système de surveillance par caméra ainsi que du serveur du Service des incendies, pour un montant total annuel de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais renouvelle le contrat informatique avec Infoconsult pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 pour un montant forfaitaire de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE madame Mariève Bernier, directrice générale ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe soit autorisées à signer les documents relatifs au renouvellement de ce contrat.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-133-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

**RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À
PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2020**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juillet 2020 s'élevant à **487 469,59 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **146 080,00 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-187



No de résolution
ou annotation

20-08-188

11.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-06-182, le Conseil municipal de la Ville de Chapais accordait le contrat pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour le projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées à SNC-Lavalin Stavibel inc., pour une somme de 38 244 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 1498782, pour les services rendus jusqu'au 1^{er} juillet 2020 par SNC-Lavalin Stavibel inc. au montant de 1 163,88 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, de procéder au paiement cette facture;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 20 juillet 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise paiement de la facture 1498782 à la compagnie SNC-Lavalin Stavibel inc. d'un montant de 1 163,88 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

RÉSOLUTION - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (OMHCC) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacune des offices municipales d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit ainsi qu'une participation financière au programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les états financiers 2019 de l'OMHCC en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement de la contribution financière de la Ville pour 2019, comme indiqué aux états financiers;

Participation 2019	9 970 \$
Corrections au déficit de 2018	777 \$
Programme de supplément au loyer 2019 (PSL)	1 066 \$
	<hr/>
	11 813 \$

20-08-189



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMHCC);

QUE le Conseil municipal autorise le versement de la participation financière de la Ville de Chapais correspondant à 10 % du déficit pour l'année financière 2019, le montant du PSL de 2019 ainsi que la correction au déficit de 2018, le tout totalisant 11 813 \$.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget d'opération, soit poste budgétaire 02-520-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

20-08-190

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. POUR L'ÉLABORATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-08-195, le Conseil municipal de la Ville de Chapais accordait le contrat pour l'élaboration de la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau potable, des égouts et des chaussées à SNC-Lavalin Stavibel inc., pour une somme de 260 273 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception de la facture ainsi que le détail des tâches réalisées pour les services rendus jusqu'au 29 juillet 2020 par SNC-Lavalin Stavibel inc. au montant de 3 643,60 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, de procéder au paiement de cette facture;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de cette facture à SNC-Lavalin Stavibel inc. d'un montant de 3 643,60 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

20-08-191

12.1
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-512 AYANT POUR OBJET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge adéquat de réviser la réglementation sur le contrôle des animaux adoptée en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Ville de Chapais;



No de résolution
ou annotation

20-08-192

Formules Municipales - Spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 21 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 20-512 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Chapais.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

13.1 **RÉSOLUTION – AUTORISATION – VENTE D'UN TERRAIN DE MAISON MOBILE À MADAME ANNE GRANDMONT ET MONSIEUR NICK DESLOGES (CADASTRE 5 531 144)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre les terrains de maison mobile pour lesquels elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne Grandmont et monsieur Nick Desloges ont soumis à la Ville de Chapais une proposition d'achat d'un terrain vacant situé dans la 8^e Avenue à Chapais, cadastre 5 531 144 en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait lotir et cadastrer le terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à madame Anne Grandmont et monsieur Nick Desloges le terrain portant la désignation cadastrale 5 531 144 situé dans la 8^e Avenue, et ce, aux conditions suivantes :

- le prix de vente du terrain sera établi selon le règlement de tarification en vigueur au moment de compléter l'achat du terrain;
- la superficie du terrain est de 396,3 mètres carrés;
- les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge des acheteurs;
- la vente est faite au comptant;
- les frais de lotissement liés à la fusion des terrains soient à la charge des acheteurs.

QUE madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière et/ou madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

20-08-193

13.2

**RÉSOLUTION — ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE
CRSSSBJ – DÉMARCHE D'ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA
SANTÉ**

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais, visant la création d'un milieu de vie attrayant, accueillant et durable;

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction de la santé publique du Centre Régional de Santé et de Services Sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) de réaliser, en collaboration avec la Ville de Chapais, une démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS), issue du programme *Prendre soin de notre monde* et visant à appuyer la Municipalité dans ses projets d'aménagement du territoire afin qu'elles favorisent à travers ceux-ci l'intégration d'éléments visant aux créations d'environnements favorables à la sécurité, la mobilité, les saines habitudes de vie et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Direction de la santé publique du Centre Régional de Santé et de Services Sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) de réaliser, en collaboration avec la Ville de Chapais cette démarche;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un financement au CRSSSBJ visant à mandater une ressource pour accompagner la Ville de Chapais dans cette démarche;

CONSIDÉRANT ce dossier a été traité lors comité plénier du 17 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais participe à la réalisation d'une étude d'impact sur la santé dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement du territoire, en collaboration avec le Centre Régional de Santé et de Services Sociaux de la Baie-James;

D'AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, une entente de collaboration à intervenir avec la Direction de la santé publique du CRSSSBJ ainsi que tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

14.1

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
VILLE DE CHAPAIS À SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne de la Ville de Chapais au conseil d'administration de Loisir Sport Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

20-08-194



No de résolution
ou annotation

20-08-195

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais nomme madame Sylvie Bédard, Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville de Chapais au sein du conseil d'administration de Loisir Sport Baie-James.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1 RÉSOLUTION – ENGAGEMENT - POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'un candidat a été retenu et possède les qualifications pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise l'embauche de M. Michel Lavigne à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Denise Larouche souhaite une bonne rentrée scolaire à tous.

Monsieur Jacques Fortin invite la population à la prudence lors de vos déplacements dans le parc industriel, car il y a beaucoup de transports par véhicule lourd. Aussi, il demande à la population de prendre le temps de les déposer, dans une poubelle, leurs masques en papier après utilisation.

Madame Roxanne Tremblay souhaite bonne fin de vacances.

Toute l'équipe du Conseil municipal souhaite à tous de passer un bon mois.

Monsieur Steve Gamache rappelle aux automobilistes qu'avec la rentrée des classes, il est important de respecter les passages piétonniers, notamment celui situé sur le boulevard Springer au coin de la 4^e Avenue. Si un automobiliste ne respecte la priorité au passage piéton, il est passible d'un constat d'infraction. Et invite la population à la prochaine séance qui aura lieu le 15 septembre et qui sera ouverte au public, conformément au respect des mesures d'hygiène et de prévention.



No de résolution
ou annotation

20-08-196

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 35.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière